



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°14-2024-104

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Calvados / Direction de la citoyenneté et des collectivités locales**

14-2024-04-08-00001 - Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur à M CHOET Nicolas Chef de cuisine du restaurant EUH LA CRÊPE ! à Cabourg (2 pages)

Page 3

14-2024-04-08-00002 - Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur à M LEROY Arnaud gérant du restaurant EUH LA CRÊPE ! à Cabourg (2 pages)

Page 6

Préfecture du Calvados

14-2024-04-08-00001

Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur  
à M CHOET Nicolas Chef de cuisine du  
restaurant EUH LA CRÊPE ! à Cabourg

**Arrêté n° DCL-BRAE-24-014  
octroyant le titre de maître-restaurateur  
à Monsieur Nicolas CHOET,  
Chef de cuisine de l'établissement  
« EUH LA CRÊPE ! »  
sis à CABOURG-14390**

Le préfet du Calvados,

**VU** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

**VU** le dossier de candidature déposé le 29 mars 2024 par **Monsieur Nicolas CHOET**, chef de cuisine du restaurant EUH LA CRÊPE ! sis au 32 avenue de la mer 14390 CABOURG, en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

**VU** le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur CERTIPAQ, le 28 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier déposé par **Monsieur Nicolas CHOET**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Nicolas CHOET**, chef de cuisine du restaurant EUH LA CRÊPE ! sis au 32 avenue de la mer 14390 CABOURG, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 840 906 572 ;

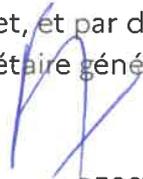
**ARTICLE 2 :** Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

**ARTICLE 3 :** **Monsieur Nicolas CHOET** devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre, notamment son départ de son poste de chef de cuisine ;

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le **08 AVR. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Florence BESSY

Préfecture du Calvados

14-2024-04-08-00002

Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur  
à M LEROY Arnaud gérant du restaurant EUH LA  
CRÊPE ! à Cabourg



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales

**Arrêté n° DCL-BRAE-24-015  
octroyant le titre de maître-restaurateur  
à Monsieur Arnaud LEROY,  
Gérant de l'établissement  
« EUH LA CRÊPE ! »  
sis à CABOURG-14390**

Le préfet du Calvados,

**VU** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

**VU** le dossier de candidature déposé le 29 mars 2024 par **Monsieur Arnaud LEROY**, gérant du restaurant EUH LA CRÊPE ! sis au 32 avenue de la mer 14390 CABOURG, en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

**VU** le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur CERTIPAQ, le 28 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier déposé par **Monsieur Arnaud LEROY**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Arnaud LEROY**, gérant du restaurant EUH LA CRÊPE ! sis au 32 avenue de la mer 14390 CABOURG, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 840 906 572 ;

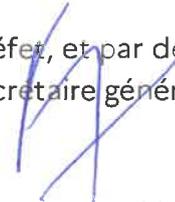
**ARTICLE 2 :** Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

**ARTICLE 3 :** Monsieur **Arnaud LEROY** devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre ;

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le **08 AVR. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Florence BESSY